

L'ascension sociale de la famille Le Brun à Guingamp au XVII^e siècle. Les stratégies d'alliances et leurs retombées socio-économiques

Cet article se propose, dans les limites qui sont les siennes, de retracer les grandes étapes du passage de la roture à la noblesse d'une famille guingampaise au XVII^e siècle : la famille Le Brun.

Contrairement à ce que pourrait laisser supposer l'intitulé du sujet, cette ascension sociale ne s'effectua pas simplement par la réalisation de différents mariages avec des membres de la noblesse bretonne dite d'ancienne extraction ou encore d'ancienne race — expression utilisées pour désigner la très vieille noblesse, celle d'épée.

En effet, le chef de famille Jacques Le Brun, sieur de Kerprat (1) procéda d'abord à l'achat d'un office anoblissant (celui de petite chancellerie), lequel l'autorisa ensuite à conclure pour ses enfants des alliances de toute première importance avec des familles de noblesse ancienne telles les Du Garspern, Bréhan de Lisle ou encore La Boessière.

C'est pourquoi, avant d'évoquer ces diverses unions et les retombées à la fois économiques et sociales qu'elles entraînèrent pour la famille Le Brun, il nous faut dans un premier temps présenter, même rapidement, le personnage de Jacques Le Brun, sachant que c'est lui qui permit l'entrée puis l'intégration des siens dans l'ordre de la noblesse.

Cet article se fait l'écho d'un mémoire de D.E.A. soutenu en juin 1991 à l'université de Rennes 2 Haute-Bretagne et intitulé « Les stratégies sociales à Guingamp au XVII^e siècle. L'exemple de la famille Le Brun ». Les sources utilisées à cette fin furent les registres paroissiaux de Notre-Dame de Guingamp conservés aux Archives municipales ; les séries B, C, E, 3 E et les sous-séries 60 J, 73 J, 74 J, 75 J et 106 J des Archives départementales des Côtes-d'Armor ; la série 4 E de Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ; enfin les séries B et 3 E des Archives départementales de Loire-Atlantique.

(1) Propriété située à l'entrée de Guingamp, sur la route de Lanvollon.

1- Présentation de Jacques Le Brun

Né en 1612 dans la paroisse Notre-Dame de Guingamp, Jacques Le Brun est issu d'une famille roturière aisée. Son père Élie s'était constitué une respectable fortune grâce au commerce des vins et fut élu maire de la ville en 1616 par la « communauté de MM. les Nobles Bourgeois », preuve qu'il était estimé et qu'on lui faisait confiance. Quant à sa mère Mathurine de La Grève, elle appartenait à une riche famille bourgeoise dont plusieurs membres occuperont aux XVII^e et XVIII^e siècles d'importantes et nombreuses fonctions au sein de la cité du Penthièvre (2). Aussi est-ce presque tout naturellement que Jacques Le Brun épousa en 1642 Béatrice Coupepe, fille de roturiers fortunés originaires de Lannion.

Comme son père avant lui, il sera élu maire de Guingamp en 1644-1645, mais exercera également les charges de gouverneur de l'hôtel-Dieu du 1^{er} mars 1647 au 1^{er} février 1649 puis de gouverneur de l'église Notre-Dame (c'est-à-dire administrateur du temporel de ladite église) de février 1653 à 1663. Il est à noter qu'il fut aussi nommé en 1653 abbé laïc de la Frérie Blanche, puis « procureur spécial et irrévocable » de celle-ci en juillet 1655. Et en raison du caractère bourgeois et aristocratique de cette confrérie, Jacques Le Brun était amené à rencontrer différents membres de la noblesse locale, voire même régionale.

Enfin en plus des honneurs qui pleuvaient sur lui, le sieur de Kerprat continua de pratiquer l'activité marchande paternelle, laquelle lui permit de réaliser à son tour une confortable aisance. Et il semblerait à ce propos que la prospérité des affaires de Jacques Le Brun ait suscité quelque jalousie, son notaire Pierre Hamon écrivant : « Le premier dimanche de décembre 1685 mourut M. de Kerprat-Lebrun riche de 40 000 livres de rente et à l'âge de 73 ans, et n'avait que 1 500 livres quand il commença ».

Arrivé à un certain stade de l'accumulation du capital, et à l'image de tout marchand bourgeois qui connaissait un évident succès sur le plan économique — et qui voulait le montrer —, Jacques Le Brun se mit à investir dans la pierre et dans la terre, à la ville comme à la campagne : dans la ville close de Guingamp, il acheta une belle demeure en face même de l'église paroissiale de Notre-Dame ; à Saint-Agathon, il fit l'acquisition de domaines nobles tels Kerleino et Crech-Saint et devint, parmi d'autres titres, sieurs de Kergossiou, Kerguidoué et Trohadiou (domaines respectivement situés en Saint-Adrien, Pludual et Trédarzec). Ajoutons à cela qu'il possédait encore un certain nombre de pièces de terre, convenants, métairies... Son emprise foncière dans l'arrière-pays

(2) Comme celles de maire, d'administrateur de l'église Notre-Dame et de gouverneur de l'hôtel-Dieu.

de Guingamp, et même au-delà, devint incontestable (voir carte ci-contre).

Mais un domaine comme Kerleino était doté de tout un environnement qui, dans le paysage, manifestait l'aspiration au statut aristocratique. Aussi n'est-il pas surprenant que Jacques Le Brun se tourna alors vers l'achat d'un office anoblissant, couronnement suprême de sa réussite « professionnelle » : moyennant près de 40 000 livres, il devint « conseiller secrétaire du roy en la chancellerie de Bretagne, maison et couronne de France » près le parlement. Désormais, il était exempté des impôts roturiers (3), du franc-fief ; il pouvait continuer d'exercer son activité commerçante et surtout il accédait à la noblesse au premier degré (c'est-à-dire dès la première génération), ce qui l'autorisait à porter le titre d'écuyer (4). Cet office lui offrait ni plus ni moins le caractère d'une noblesse de race ainsi que la jouissance des mêmes honneurs et prérogatives que les nobles ayant passé le quatrième degré.

En contact permanent avec la noblesse locale, lui-même fortuné et nouvellement anobli, le sieur de Kerprat pouvait légitimement espérer établir ses enfants le plus honorablement possible.

II- Le jeu des alliances

Dans les couches aisées de la société d'Ancien Régime on ne procède pas de la même façon lorsqu'il est question de marier un garçon ou une fille. S'agissant de Jacques Le Brun et des siens, celui-ci va d'abord assurer une situation à ses fils en leur achetant un office et en leur cédant une seigneurie — ce qui explique que ceux-ci seront déjà âgés d'une trentaine d'années au moment de leur mariage — alors qu'aux filles, il faudra leur constituer une dot suffisamment « alléchante » pour être susceptible d'intéresser de beaux partis, en l'occurrence ici des membres de la vieille noblesse. Ainsi comprend-on mieux tout l'intérêt qu'il y avait d'être grand propriétaire foncier et terrien (5). Notons enfin que si, pour un mariage, le choix d'une famille n'est jamais complètement innocent — aux motifs économiques s'ajoutent des raisons sociales que nous évoquerons ultérieurement — il arrive parfois que le dit mariage soit aussi pour deux familles l'occasion de resserrer des liens d'amitié.

1 - L'établissement des enfants

Seul quatre des sept enfants de Jacques Le Brun seront pris en

(3) Tels les fouages et le casernement.

(4) Cet office était également transmissible aux héritiers.

(5) Et dès lors, on peut dire qu'acheter des terres était déjà un investissement social.

compte : deux garçons et deux filles. S'agissant des trois autres (une fille et deux garçons) nous ne savons strictement rien — les documents les ignorent complètement — sinon que l'un d'eux (un garçon) est décédé en bas âge.

a) Bertrand

Premier né en 1643, il eut la possibilité, grâce à la fortune paternelle, d'acheter en 1668, contre la somme de 37 000 livres, l'office de sénéchal de la cour ducale, ce qui faisait de lui le « premier magistrat civil et criminel du duché de Penthièvre au siège de Guingamp ». Personnage désormais important et influent dans la cité guingampaise, il renforça cette position en 1669 quand il fit l'acquisition, pour 8 000 livres et toujours grâce à l'argent de son père, de la charge honorifique de « gouverneur de la ville et château de Guingamp et pais circonvoin » : il détenait alors la clé des portes de la ville ! Jacques Le Brun venait en moins d'un an de déboursier pour son fils aîné la coquette somme de 45 000 livres et ne s'arrêta pas là puisqu'il lui fit « cadeau » de la seigneurie de Kerleino.

Devenu une personnalité reconnue, Bertrand épousa vers 1673-1674 Renée-Thérèse du Garspern, la fille aînée de Guillaume, seigneur du Lojou, Respères, Le Meshir (6). Ce dernier, bien que décédé au moment de ce mariage (7), avait été de son vivant « sénéchal et premier magistrat du duché de Penthièvre à Guingamp » tout comme Bertrand Le Brun, mais aussi « lieutenant gouverneur du duché de Guingamp », désigné en 1652 par le duc César de Vendôme. Guillaume du Garspern fut donc un personnage de tout premier plan à Guingamp, estimé, respecté et également redouté en raison de ses fréquentes sautes d'humeur (8) ! Mais surtout, cette famille du Garspern appartenait à la noblesse d'ancienne extraction et avait d'ailleurs été maintenue comme telle en 1669 par la chambre de la Réformation. Cette union était par conséquent plutôt bien assortie.

b) Hiérosme

Né en 1653, il ne pouvait guère espérer, en tant que cadet, hériter de l'office paternel. Mais parce qu'en Bretagne, au XVII^e et encore au début du XVIII^e siècle, on avait pris l'habitude d'entrer dans la noblesse soit par les offices de chancellerie, soit par ceux de la chambre des comptes établie à Nantes (et datant du XV^e siècle), Jacques Le Brun acheta à Hiérosme

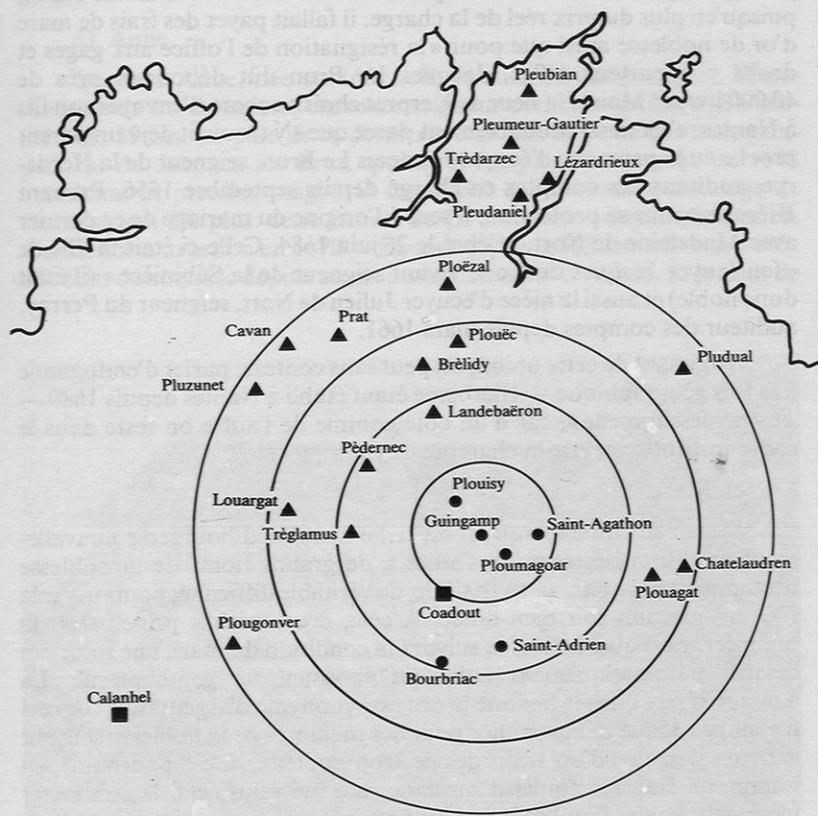
(6) Seigneuries respectivement situées en Bourbriac, Calanhel et Plougouven (?).

(7) Guillaume du Garspern mourut en 1663.

(8) Il ne fait aucun doute que lui et Jacques Le Brun se connaissaient et que les deux familles devaient entretenir de bons rapports.

l'office de « conseiller du roy, maître ordinaire en la chambre des comptes de Bretagne » en mars 1680, en ayant pris soin toutefois de le faire préalablement seigneur de Trohadiou. En effet, pour entrer à la dite chambre, il fallait pouvoir justifier d'un certain genre de vie ; et ce n'était pas la seule contrainte, une autre résidant dans l'interdiction d'exercer en

Trèves, paroisses et villes où Jacques et Bertrand Le Brun sont propriétaires



● Trèves, paroisses et villes où Jacques et Bertrand Le Brun sont tous deux propriétaires.

▲ Trèves, paroisses et villes où seul Jacques Le Brun est propriétaire.

■ Paroisses où seul Bertrand Le Brun est propriétaire.

même temps une activité marchande quelconque. Malgré cela, les avantages d'un tel office n'en demeuraient pas moins importants : dispense des impôts roturiers, du franc-fief, jouissance de privilèges particuliers inhérents aux membres de la chambre des comptes, possibilité de conserver et même d'améliorer sa propre fortune grâce aux gages et épices (ceux-ci dégageaient des revenus loin d'être négligeables) ; enfin et surtout l'acquisition d'une noblesse graduelle, c'est-à-dire l'accès à la noblesse dite parfaite après l'exercice du dit office pendant au moins deux générations. En fait, l'office de maître des comptes était l'un des plus prestigieux — et donc des plus onéreux — de la chambre. Aussi, puisqu'en plus du prix réel de la charge, il fallait payer des frais de marc d'or de noblesse ainsi que pour « la résignation de l'office aux gages et droits y appartenant (9) », Jacques Le Brun dût déboursier près de 40 000 livres ! Mais si le sieur de Kerprat choisit encore d'envoyer son fils à Nantes, c'est aussi probablement parce que s'y trouvait déjà un parent proche en la personne d'écuyer François Le Brun, seigneur de la Herderye, auditeur des comptes en charge depuis septembre 1656. Prenant Hiérosme sous sa protection, il sera à l'origine du mariage de ce dernier avec Madeleine de Nort, célébré le 26 juin 1684. Celle-ci était la fille de « feu écuyer Jacques de Nort, vivant seigneur de la Sébinière » (il était donc noble) et aussi la nièce d'écuyer Julien de Nort, seigneur du Perray, auditeur des comptes depuis mars 1661.

S'agissant de cette union, on peut sans conteste parler d'endogamie à la fois géographique — Hiérosme étant établi à Nantes depuis 1680 — et « professionnelle », car d'un côté comme de l'autre on reste dans le cadre institutionnel de la chambre des comptes (10).

c) Marie

Marier une fille lorsqu'on est riche marchand bourgeois nouvellement anobli et désireux de s'allier à de grands noms de la noblesse bretonne ne pose pas, au XVII^e siècle, de véritable difficulté, pourvu que la fille en question soit bien dotée. A cela, deux raisons principales : la première, c'est que, la femme suivant la condition du mari, une roturière devient automatiquement noble en épousant un gentilhomme. La seconde réside dans le fait que la dot est synonyme d'argent frais ; or ceci n'était pas dénué d'importance pour des membres de la noblesse souvent endettés à cause d'un train de vie trop coûteux. C'est pourquoi peu nombreux étaient les nobles d'ancienne race qui refusaient de contracter mariage avec des familles issues du tiers état.

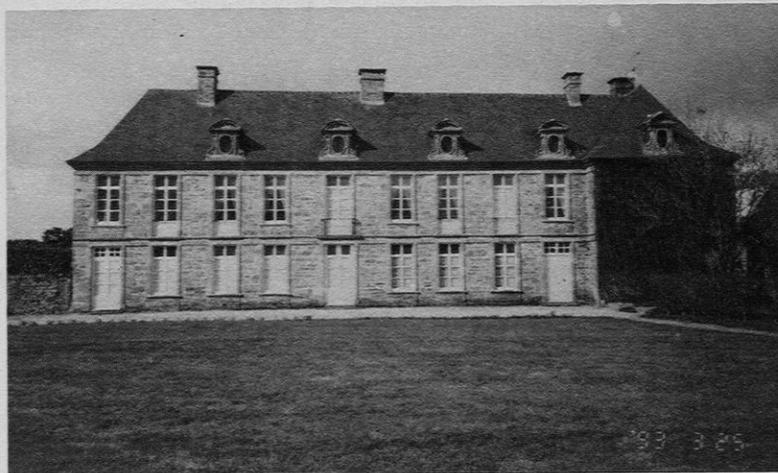
(9) Hiérosme versa respectivement 648 livres et 2 933 livres 6 sols 8 deniers.

(10) Hiérosme décéda en 1695 sans héritier mâle ; il n'eut en effet que deux filles : l'aînée épousa le 4 mai 1704 messire Pierre-Louis de Cambout, chevalier seigneur de Careil, gouverneur de Blains et capitaine de dragons ; la cadette décéda en bas âge.

Il n'est donc guère surprenant que Marie, l'aînée des filles du sieur et de la dame de Kerprat, épouse en 1666 à l'âge de 21 ans messire Louis-Antoine de Bréhan, chevalier seigneur comte de Lisle, lequel sera maintenu noble d'ancienne extraction par la chambre de la Réformation en 1669. En raison des activités de ce dernier, Marie demeurera le plus souvent à Paris, paroisse Saint-Paul ; mais cela ne l'empêchera cependant pas de revenir de temps à autre en Bretagne pour s'occuper des affaires de son mari comme en 1672 et 1688 (11) ou encore à l'occasion de baptêmes et mariages au sein de sa famille (celle-ci devant être comprise au sens large).

d) Anne

Quant à Anne, née en 1650, elle épousa en 1667 messire Marc-Antoine de La Boessière, chevalier seigneur de Lannvic (12), âgé seulement de 19 ans. Le père de ce dernier n'était pas inconnu des Guingampais, ni de Jacques Le Brun, puisqu'il fut jusqu'à sa mort en 1648 « sénéchal et premier magistrat du duché de Penthièvre au siège de Guingamp ». De plus, cette famille de La Boessière — maintenue noble d'ancienne extraction en 1670 — figurait déjà à la Réformation de 1445 : elle était donc noble depuis au moins le milieu du XV^e siècle. Et le sieur de



Keranno en Grâce, près Guingamp

(11) Respectivement pour représenter son époux dans une question d'héritage où il était « héritier principal noble du côté maternel » et pour une saisie à Belle-Isle-en-Terre.

(12) Situé en Loc-Envel.

Kerprat dut se sentir encore plus fier de cette union quand son gendre devint en juin 1675 « conseiller du roy originaire au parlement de Bretagne » contre la coquette somme de 100 000 livres. Il s'agissait là d'une véritable petite fortune, même si le coût de cette charge avait sérieusement diminué depuis 1665, date à laquelle le prix était encore fixé entre 135 et 187 000 livres (13). Aussi Marc-Antoine de La Boessière effectua-t-il trois versements : 60 000 livres à la signature du contrat, 24 000 livres quatre ans plus tard et enfin 16 000 livres quelques années encore après. Nul doute que l'investissement était considérable, mais en retour, le prestige social était assuré.

2 - *Les retombées économiques et sociales*

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer précédemment, c'est rarement par hasard que l'on décide de s'allier à telle famille plutôt qu'à telle autre ; le choix est au contraire bien souvent motivé par des aspects tant économiques que sociaux.

a) L'apport économique

Pour apprécier les retombées purement économiques en faveur de la famille Le Brun des différentes unions évoquées à l'instant, ne doivent être prises en considération que celles des enfants mâles du sieur de Kerprat. Toutefois, parce que les documents concernant la famille de Nort sont en nombre insuffisant, nous nous contenterons de la seule union de Bertrand avec Renée-Thérèse du Garspern.

Celle-ci, héritière de Guillaume du Gaspert, apportait en dot la seigneurie du Lojou (14), laquelle avait fière allure. Elle était en effet composée du lieu et manoir noble du Lojou situé en la paroisse de Bourbriac et consistant en maisons, logements, écuries, crèches, granges, cour, aire de jardin, verger, terres arables et non arables, prés, prairies, appartenances et dépendances, l'ensemble affermé procurant de rente 600 livres en argent par année et 100 livres de beurre. Ajoutons à cela le moulin de la seigneurie avec « maison, logement, appartenances et dépendances », lui aussi situé en Bourbriac et rapportant chaque année 150 livres de rente ; « une maison et courtil derrière, située près la chapelle Saint-Roch en la trêve de Saint-Adrien » affermée 30 livres par an ; « la dîme du Lojou ayant cour » en Bourbriac et Saint-Adrien sur plusieurs pièces de terre et affermée 12 livres ; enfin une multitude de rentes censives, foncières, convenantières de plusieurs dizaines de livres en argent chacune et « boisseaux froment, seigle mesure de Guingamp » ainsi que

(13) Cette dévalorisation ira s'aggravant puisqu'en 1727, le fils et unique héritier de Marc-Antoine vendra cette même charge « seulement » 64 000 livres.

(14) Ainsi que la seigneurie de Respères, en Calanhel, beaucoup plus petite.

parfois des corvées, le tout dû chaque année sur un nombre important de pièces de terre et convenants situés dans les paroisses et trêve de Bourbriac, Coadout et Saint-Adrien (15). Bertrand Le Brun avait ainsi toutes les raisons d'être satisfait car la seigneurie du Lojou non seulement représentait une source de revenus très profitable, mais en plus autorisait son (nouveau) propriétaire à exercer la haute justice en Bourbriac et Coadout ; aussi le fils aîné de Jacques Le Brun se fit-il appeler par la suite « Monsieur du Lojou ».

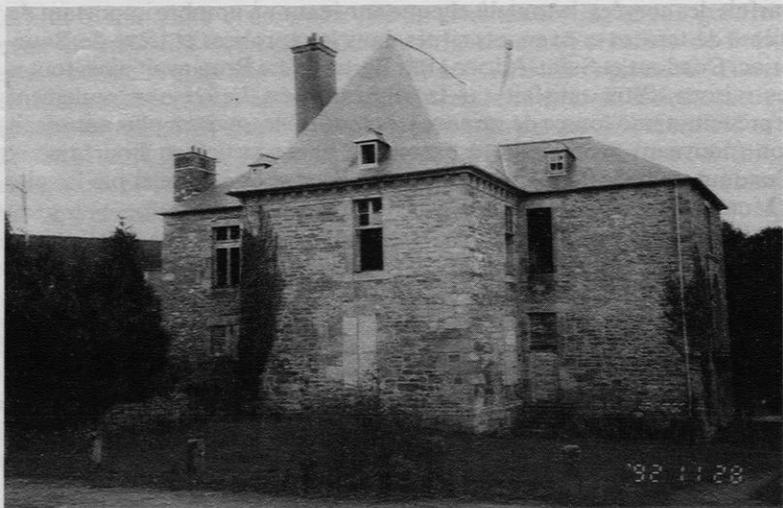


Le manoir du Lojou

En grande partie grâce à cet « héritage » (16), Bertrand Le Brun put acheter le 17 mai 1689, contre la somme de 33 000 livres, le manoir nouvellement rebâti du Roudourou, situé en la paroisse de Plouisy et qui appartenait à « haut et puissant messire Claude de Cornulier, chevalier seigneur de La Touche, La Haye, baron de Château Fouesnant, marquis de Vair, le Roudourou, Ville Basse », lequel était alors président à mortier au parlement de la province de Bretagne. Le dit manoir du Roudourou avait tout de la propriété aristocratique, consistant « en un grand corps de logis avec deux gros pavillons doubles aux deux bouts accompagnés de deux tours ; une grande cour au-devant avec un très beau portail, et aux

(15) Sans oublier également les « cheffrentes du Lojou » concernant des biens situés en Bourbriac, Coadout et Saint-Adrien.

(16) Comme c'est aussi en partie grâce à la dot de Anne Le Brun que Marc-Antoine de La Boessière put acheter la charge de conseiller du roi au parlement de Bretagne et faire l'acquisition du manoir de Keranno, situé en Grâces.



Le manoir du Roudourou

deux bouts deux pavillons très raisonnables. A côté de ladite cour une basse-cour fort grande et bien bâtie où il y a des écuries et plusieurs autres logements ; et au derrière de la maison, il y a un grand jardin et aux deux coins, deux pavillons à côté du dit jardin ; et au devant de la dite maison, il y a un bois de haute futaie très raisonnable... Il y a proche dudit jardin une



Entrée du Roudourou

grande chapelle, et ses vitres, ainsi que celles de la maison, sont des plus belles qui soient en France» (17).

Notons que «M. du Lojou» procédera encore à bien d'autres acquêts ; en fait, il ne cessera de renforcer l'emprise foncière et terrienne de la famille Le Brun à Guingamp et dans ses environs.

b) Une plus-value sociale

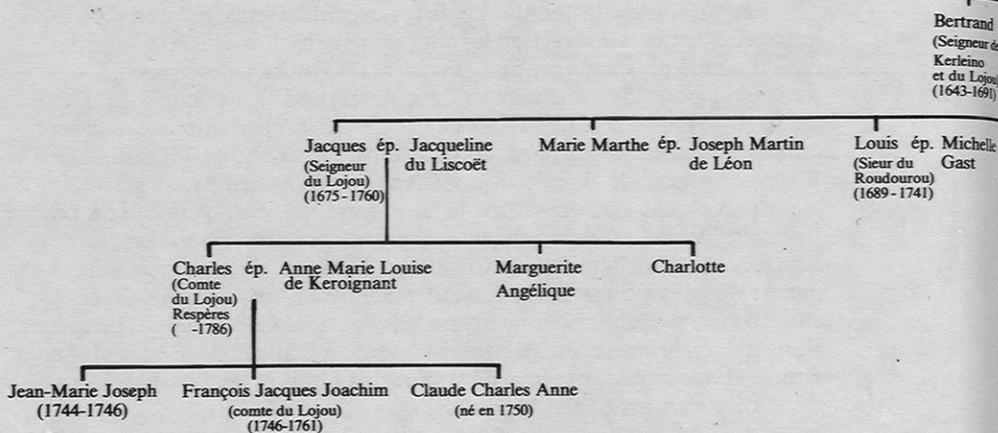
Les unions de la famille Le Brun avec différents membres de la noblesse d'ancienne extraction lui ont permis sans doute de renforcer des liens d'amitié déjà anciens, plus sûrement de s'allier à des grands, à des puissants ; donc de bénéficier de leur protection et de leur aide. Ces alliances ont ainsi créé de proche en proche des liens multiples et solides qui se sont manifestés en plusieurs occasions. Par exemple, si Bertrand Le Brun put acheter le Roudourou à Claude de Cornulier, c'est peut-être aussi parce qu'il était lui-même le beau-frère de Marc-Antoine de La Boessière, lequel avait acheté sa charge de conseiller au parlement de Bretagne à Jean-Baptiste de Cornulier, seigneur de Boismaqueau et parent du président à mortier audit parlement. Autre preuve de cette entraide entre membres d'une même famille : un acte de 1708 révèle que Bertrand Gabriel de La Boessière — neveu et filleul de Bertrand Le Brun — fut le curateur spécial de ses cousins Louis et Bertrand Le Brun, fils encore mineurs de feu M. du Lojou.

De telles alliances ont aussi donné la possibilité aux Le Brun, en héritant ou en faisant l'acquisition de domaines qui appartenaient à la vieille noblesse, d'hériter ou d'acheter le symbole social ; en effet ces grandes propriétés aristocratiques étaient souvent des fiefs — à l'image du Lojou et du Roudourou — et en tant que tels, articulés autour de droits seigneuriaux divers.

Enfin les actes de baptêmes et de mariages nous permettent, à partir des noms et qualités des compères et commères ainsi que des signatures d'autres témoins des cérémonies, d'appréhender le réseau d'amitié de la famille Le Brun. On remarque alors à travers les actes de baptêmes des enfants de Jacques Le Brun (encore simple « honorable homme ») que ce réseau se limite essentiellement aux familles Couppe, de La Grève, Juhel, Fougère et Moisan, familles dont les membres appartiennent pour la plupart à la bourgeoisie aisée. Par contre, si l'on s'attarde sur les actes de baptêmes des petits et arrière-petits enfants du sieur de Kerprat devenu écuyer, on y trouve mentionnés de grands noms de la noblesse bretonne à l'image entre autres des Du Boisboissel, Du Garspern, Bizien du Lézar, Lanloup, Kerleau, Du Boisgelin, Pinard, La Rivière, Bréhan, Du Plessix,

(17) La maison avait coûté « toute seule plus de 50 000 livres à bâtir ».

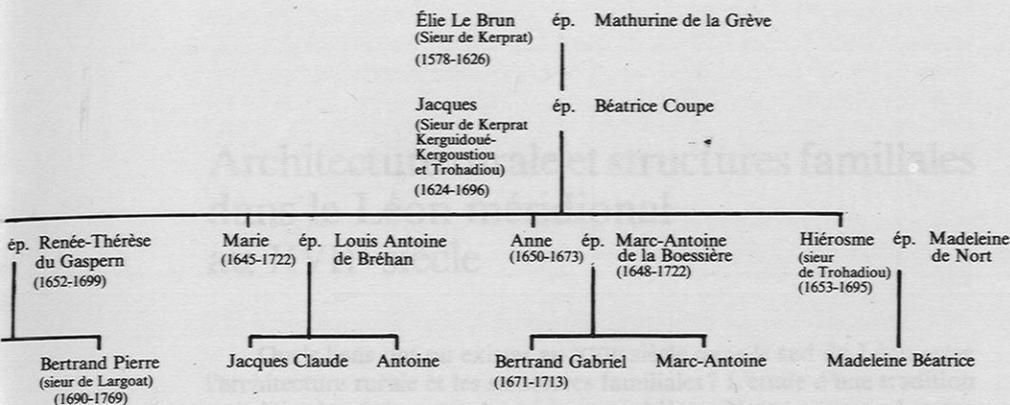
La famille Le Brun



Begaignon de Sulle, Boisseon, Du Roscoat, Fleuriot... Inversement, des Le Brun sont parrains ou marraines de jeunes enfants issus des familles nobles pré-citées, tout comme leur présence est aussi attestée lors de « grands » mariages tels ceux de Gabriel Pinart de Cadolan avec Béatrice-Ollive de La Boessière en août 1688 et de Jacques-Marie de Bahuno, marquis du Liscoët, avec Charlotte-Françoise de Coatlogon en janvier 1746.

A la suite de Marie, d'Anne, de Bertrand — et dans une moindre mesure, de Hierosme — la famille Le Brun continuera de se fondre, progressivement mais sûrement, dans la vieille aristocratie bretonne par le biais de mariages toujours révélateurs de cette volonté de pleine intégration à l'ordre de la noblesse : c'est ainsi que des filles Le Brun épouseront des Léon ou Cambout, alors que des héritiers mâles s'allieront à des Du Liscoët et Keroignant. Mais essentiellement parce que les naissances de filles furent (trop) nombreuses et que des fils décédèrent avant même d'avoir pu assurer leur propre descendance (18), la postérité de la famille

(18) L'exemple des trois fils et uniques enfants de Charles Le Brun et de Anne-Marie-Louise de Keroignant est à ce titre révélateur : alors que les deux premiers disparurent âgés de 2 et 15 ans, le troisième et dernier né mourut avant ses 36 ans, sans enfant.



N.B. : Ne figurent que les personnages cités dans le mémoire

Le Brun ne put perdurer au-delà du XVIII^e siècle. Celle-ci s'éteignit avec la disparition des deux sœurs Marguerite-Angélique et Charlotte Le Brun, lesquelles figuraient encore au recensement de 1796 âgées respectivement de 92 et 82 ans (19).

Annaïg SOULABAILLE

Doctorante

Université Rennes 2 - Haute Bretagne

RÉSUMÉ

Issu d'une famille de la bourgeoisie marchande aisée, Jacques Le Brun exerça au sein de la cité guingampaise du milieu du XVII^e siècle plusieurs fonctions éminentes (dont celle de maire) tout en continuant vis-à-vis le commerce des vins grâce auquel il put se constituer, comme son père avant lui, une respectable fortune. Investissant dans la pierre et dans la terre, tant à la ville qu'à la campagne, il augmenta son capital et se tourna alors vers l'achat d'un office anoblissant, couronnement suprême de sa réussite économique. Devenu écuyer, il put ensuite envisager d'allier ses enfants à des familles de la vieille noblesse bretonne — tels les Du Garspern, Bréhan de Lisle ou encore La Boessière — et ainsi pénétrer la noblesse de race.

(19) Toutes deux restèrent célibataires.